

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 25/1171 :**

Réhabilitation de l'école maternelle Alice Pévérély (Phase 2) - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Affiché en préfecture  
974 25220364-20230516-25-1171-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception en préfecture : 22/05/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°25/1171 : Réhabilitation de l'école maternelle Alice Pévérilly (Phase 2) - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite de son programme de construction et de réhabilitation des écoles du 1<sup>er</sup> degré, des travaux se déroulent actuellement à l'école maternelle Alice Pevérilly située à Terre-Sainte, quartier cœur de ville et prioritaire de la politique de la Ville.

Cette première phase de travaux d'un montant de 306 800,00€ HT financée par l'Etat au titre de la DPV 2022 (Dotation Politique de la Ville) à hauteur de 168 740,00€HT (Soit 55% du montant des travaux) consiste en la reprise de l'étanchéité, l'isolation thermique, la reprise des faux plafonds, la remise aux normes des réseaux et équipements électriques et le changement des brasseurs d'air dans les salles de classe.

Une deuxième phase de travaux est nécessaire pour finaliser la réhabilitation de l'école qui accueille 200 élèves.

Les travaux portent sur le remplacement des menuiseries et des clôtures, la pose de revêtements au sol ainsi que des travaux de plomberie / VMC et de peinture de l'école.

Le plan prévisionnel de cette seconde phase de travaux estimée à **581 073,21€ HT** est le suivant :

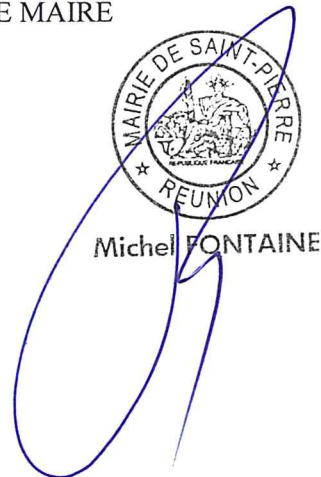
- **ETAT - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE de 2023 : 297 607.02 € HT (51.22 %)**
- **COMMUNE : 283 466.19 € HT (48.78 %)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;**
- **DE SOLLICITER L'ETAT, pour l'affectation des crédits au titre de la DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE de 2023, sur ce projet ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230516-25-1171-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023